



## 16ème législature

<b>Question N° : 312</b>	De <b>M. Thomas Ménagé</b> ( Rassemblement National - Loiret )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> >ordre public	<b>Tête d'analyse</b> >Multiplication des attaques aux mortiers d'artifice	<b>Analyse</b> > Multiplication des attaques aux mortiers d'artifice.
Question publiée au JO le : <b>26/07/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Date de renouvellement : <b>15/11/2022</b> Date de renouvellement : <b>28/02/2023</b> Date de renouvellement : <b>27/06/2023</b> Date de renouvellement : <b>03/10/2023</b> Date de renouvellement : <b>09/01/2024</b> Date de renouvellement : <b>23/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Thomas Ménagé appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la multiplication des attaques aux mortiers d'artifice. Ces attaques, tant en zone urbaine qu'en zone rurale, sont susceptibles d'attenter gravement à la vie des forces de l'ordre, des sapeurs-pompiers et des habitants. Elles constituent, en tous les cas, un trouble à la tranquillité et à l'ordre public inacceptable. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de mettre fin à ces attaques et démanteler les réseaux de fourniture de ces armes.